UIT-T SECTEUR DE LA NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'UIT

S.32

TÉLÉGRAPHIE ÉQUIPEMENTS TERMINAUX DE TÉLÉGRAPHIE ALPHABÉTIQUE

ÉMETTEURS D'INDICATIF POUR APPAREILS ARYTHMIQUES À 200 ET 300 BAUDS CONFORMES AUX DISPOSITIONS DE LA RECOMMANDATION S.30

Recommandation UIT-T S.32

(Extrait du Livre Bleu)

NOTES

1	La Recommandation S.32 de l' UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. C	Ce fichier est ur
extrait c	du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique	à celui du Livre
Bleu et	les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).	

2	Dans la présente	Recommandation,	le terme	«Administration»	désigne	indifféremment	une	administration	de
télécom	munication ou une	exploitation reconi	nue.						

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

ÉMETTEURS D'INDICATIF POUR APPAREILS ARYTHMIQUES À 200 ET 300 BAUDS CONFORMES AUX DISPOSITIONS DE LA RECOMMANDATION S.30

(Genève, 1972; modifiée à Genève, 1976)

Le CCITT.

considérant

- (a) que les appareils arythmiques peuvent recevoir des communications sans l'intervention d'un opérateur;
- (b) qu'il peut être nécessaire de vérifier le bon fonctionnement de la ligne et de l'équipement terminal appelé,

recommande à l'unanimité

que, s'il est nécessaire d'utiliser un émetteur d'indicatif, il convient:

- 1) que le fonctionnement de l'émetteur d'indicatif soit commandé par le caractère de commande ENQ (demande), position 0/5 du tableau de code de l'Alphabet international n° 5 (Recommandation T.50 [1]);
- 2) que l'émission d'indicatif comporte une série de 20 signaux, à savoir:
 - 1 signal CR retour du chariot (position 0/13 du tableau de code);
 - 1 signal LF changement de ligne (position 0/10 du tableau de code);
 - 2 signaux ne provoquant ni impression ni mouvement du chariot (mais dont l'un peut être le signal CR);
 - 16 signaux choisis pour l'indicatif de l'abonné et comprenant l'identification de l'appareil;
- 3) si l'indicatif ne comporte pas 16 caractères, de le compléter en insérant au début autant de signaux de remplissage (tels que DEL ou NUL) qu'il est nécessaire pour atteindre le total de 16 signaux;
- 4) que les signaux de l'indicatif soient conformes aux spécifications des Recommandations X.4 [2] et S.31;
- 5) que le délai entre la réception du début de l'élément de départ du caractère de commande ENQ (demande) et le début de l'élément de départ du premier signal de l'indicatif émis par cet appareil soit compris entre les durées d'émission d'un et de quatre caractères.

Références

- [1] Recommandation du CCITT Alphabet international $n^{\circ} 5$, Rec. T.50.
- [2] Recommandation du CCITT Structure générale des signaux du code de l'Alphabet international n° 5 pour la transmission de données sur réseaux publics pour données, Rec. X.4.